

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD

**OBJET**  
**Acquisition d'un bateau de transport fluvial (péniche) en vue de la création d'un équipement culturel et d'intérêt touristique à la halte fluviale**

N° D\_106\_2025 (Service Urbanisme)

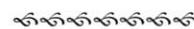
L'an deux mil vingt cinq, le 23 juin à 19 heures 10, les membres composant le Conseil Municipal de Montreuil-Saint-Martin se sont réunis en Mairie de Montreuil-Saint-Martin sur la convocation en date du 16 juin deux mil vingt cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROU, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par Mme CORNEILLAN, M. DOURET représenté par Mme MAIROU, M. ESPARRAGA représenté par M. DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. MALONGA représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par M. ASFAUX, Mme MEUNIER représentée par Mme CHOISY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme ZAIDI représentée par M. JEGO.

Absente : Mme SAINTE ROSE

Secrétaire de séance : M. MONIER



**DATE  
D'AFFICHAGE**

**26 juin 2025**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS :**

en exercice

**35**

présents

**24**

votants

**27**

La Ville de Montreuil-Saint-Martin envisage l'acquisition et l'aménagement d'une péniche en vue de la création d'un équipement culturel et touristique positionné sur la halte fluviale de la commune.

Le bateau à acquérir est la péniche « RAINBOW » immatriculée P016587F actuellement stationnée THOMERY 77810 appartenant à la SAS TRAVAUX FLUVIAUX DRAGAGES. La péniche est achetée en l'état et destinée à être aménagée.

Le montant de la transaction est fixé à 54 000 € TTC auquel s'ajouteront les frais de notaire dont la provision sur frais d'acte payable comptant à la signature de la promesse d'achat.

Le propriétaire s'engage à fournir, préalablement à la signature de la promesse d'achat, un plan de sondage de la coque de la péniche.

Cette affaire sera confiée à l'étude de Maître ARTIS-RABEREAU, Notaire à Montreuil-Saint-Martin.

Cette opération sera imputée sur le budget des activités économiques.

Cette acquisition est conditionnée à la signature d'une convention d'occupation du domaine public fluvial (stationnement de la péniche à quai) avec les services compétents.

La commune sera maître d'ouvrage des travaux d'aménagement de la péniche.

En attendant la réalisation des travaux, la péniche restera stationnée à titre gracieux sur son lieu d'amarrage actuel à THOMERY,

.../...

Il convient d'autoriser l'acquisition de ce bien

VU l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 16 juin 2025

VU l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 17 juin 2025

VU l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission en date du 19 juin 2025

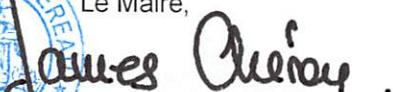
VU l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 19 juin 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (7 abstentions : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – Mme ZAIDI représentée par M. JEGO)**

- D'AUTORISER l'acquisition du bateau de transport fluvial - péniche « RAINBOW », en vue de la création d'un équipement culturel et touristique à la halte fluviale de Montereau.
- DE PRECISER que le montant de la transaction est fixé à 54 000 € TC majoré des frais de notaire, acquisition imputée sur le budget des activités économiques.
- DE PRECISER que cette acquisition est conditionnée à la signature d'une convention d'occupation du domaine public fluvial (stationnement de la péniche à quai) avec les services compétents
- DE CONFIER cette affaire à l'étude de Maître ARTIS-RABEREAU, Notaire à Montereau.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

James Chéron .

James CHÉRON